

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de vente des fromages de la Bouzule lors la nouvelle édition de la cyclo-rando RMN2PAM (Raid Metz-Nancy to Pont-à-Mousson), qui se déroulera le samedi 28 mai 2022 sont fixés comme suit :

#### Tarifs de vente des fromages de la BOUZULE

Référence	Conditionnement	Poids	Prix TTC	Durée de conservation
Crottin Frais	Par 18 ou 9	125 g	2 €	28 jours
Crottin Poivre Noir	Par 12 ou 6	125 g	2 €	28 jours
Crottin Echalote Rose	Par 12 ou 7	125 g	2 €	28 jours
Crottin Saveur du Jardin	Par 12 ou 8	125 g	2 €	28 jours

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 19 mai 2022

Pierre MUTZENHARDT



Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

20 MAI 2022